



communiqué

N°: 171
No.:

Le 2 septembre 1987

LE CANADA ET LES PAYS LES PLUS DÉMUNIS CONTRIBUTION À LA FACILITÉ DU FMI POUR LA DETTE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui au Sommet francophone que le Canada fournira une contribution importante pour accroître les ressources de la Facilité d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI).

Au Sommet de Venise, le Canada et la France ont joué ensemble un rôle important afin d'en arriver à un accord prévoyant une augmentation considérable de cette Facilité. L'augmentation des ressources aidera les pays en voie de développement, qui poursuivent des réformes économiques, à faire face à leurs problèmes d'endettement. "Nous avons indiqué clairement que le Canada fera plus que sa part", a dit M. Clark, "et nous travaillerons avec d'autres pays donateurs pour assurer une augmentation de la Facilité du FMI". M. Clark a mentionné que le ministre des Finances, M. Wilson, annoncera à la réunion annuelle du Fonds monétaire international le montant de la contribution canadienne.

La Facilité d'ajustement structurel, établie en mars 1986, met à la disposition des pays les moins nantis qui entreprennent des programmes de réforme économique des ressources concessionnelles sous forme de soutien à la balance des paiements.

La Facilité dispose actuellement de ressources d'environ 3 milliards de DTS*(soit 5 milliards de dollars canadiens). Le Directeur exécutif du FMI, M. Michel Camdessus, a demandé aux pays donateurs de procéder à un triplement de la Facilité pour aider

.../2

* Droits de tirage spéciaux

Canada

les pays en voie de développement les plus démunis et les plus endettés à faire face à leurs besoins les plus urgents.

A cet égard, le Sommet de Venise a appuyé la proposition de M. Camdessus et a demandé que la décision concernant l'augmentation soit prise avant la fin de 1987.